

Année 2014/2015

La prise en charge du harcèlement dans les établissements scolaires

Groupe de réflexion de CPE
Bassin Sud du Mans

Collège Alain-Fournier
Collège Berthelot
Collège Costa-Gavras
Collège Les Sources
Collège Maroc
Collège Ronceray
Collège Vauguyon

Fiche n° 1 : Diagnostic et définitions

Cette fiche donne une définition du phénomène de harcèlement scolaire de plus en plus préoccupant.

Quelles en sont les formes et les conséquences?

1. Définitions

Longtemps passé sous silence, le harcèlement scolaire est pourtant étudié par les sociologues depuis plus de 40 ans. On commence seulement à proposer des pistes d'action aujourd'hui. En effet, il n'est plus possible de se taire, grâce à la force et à la coordination de bon nombres d'associations, d'universitaires, d'enseignants, de parents, de victimes.

Le harcèlement en milieu scolaire est un phénomène qui ne faiblit pas. On peut retenir cette définition de Peter K. Smith, 2002 : **“il s'agit d'une violence répétée (mais pas obligatoirement quotidienne), verbale, physique, psychologique perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime, en position de faiblesse qui ne peut se défendre. L'agresseur agit dans l'intention de nuire à sa victime.”**

La principale cause est notamment la différence. Certains élèves n'apprécient pas un élève plus doué qu'eux, un qui soit différent physiquement, ou un autre qui est nouveau dans la classe....

Le harcèlement est un phénomène précoce. Dès la maternelle, on trouve des élèves qui lancent des attaques répétées à l'encontre de souffre-douleur. C'est évidemment plus rare puisque les tout petits sont très encadrés. Mais selon les spécialistes interrogés, c'est la tranche des 9-14 ans qui se distingue par sa violence.

2. Quelles sont les formes de harcèlement ?

Toutes ces actions malveillantes suivantes peuvent par leur répétition rendre la vie quotidienne de certains élèves parfaitement insupportable.

- **les moqueries et les surnoms déplaisants** : il s'agit de la forme la plus commune
- **le racket** : le harceleur oblige la victime à donner ses objets ou son argent en le menaçant de représailles s'il ne le fait pas.
- **les rumeurs** : sont l'outil par excellence du harceleur, sont destructrices car on peut les transmettre facilement. La victime a du mal à s'en débarrasser.
- **les insultes** : elles peuvent être de plusieurs ordres : intellectuelle, sexiste, appartenance ethnique
- **dégradations des biens** : les harceleurs peuvent s'en prendre aux biens de leurs victimes (vêtements, matériel scolaire...), ils agissent souvent dans leur dos.
- **l'ostracisme** : désigne une attitude d'exclusion, de rejet social.

Que ce soit dans la classe ou dans l'établissement, la victime se retrouve seule sans comprendre ce qui lui arrive. La victime est alors dé-socialisée de son groupe de pairs (dans le cas où un élève a confié des informations auprès des personnels de l'établissement).

- **le cyber-harcèlement** : s'est développé grâce aux téléphones portables, ordinateurs, réseaux sociaux. Avec le développement de ces nouvelles technologies, les harceleurs peuvent poursuivre leurs victimes hors des murs de l'École.

3. Quelles sont les conséquences ?

D'une part, on peut distinguer les effets sur la scolarité tels que le décrochage scolaire, l'absentéisme, l'anxiété, la dépression, la somatisation (maux de ventre, de tête, vomissements) ou les idées suicidaires.

D'autre part, les conséquences qui se font ressentir tout au long de la vie d'une personne et qui retentissent sur le développement psychologique et moral de leur personnalité comme l'estime de soi, la honte, le sentiment de culpabilité et d'insécurité ou la difficulté à aller vers les autres.

Fiche n° 2 : La sensibilisation aux problèmes de harcèlement en milieu scolaire. Les partenaires locaux

Cette fiche décrit les démarches existantes sur le Bassin Sud du Mans

1. Génération Médiateurs

- Site internet :
<http://www.gemediat.org/>
- Établissement concerné/année de mise en œuvre
Collège Costa-Gavras, 2014/2015
- Personne ressource pour échanges
Emmanuel JULLIOT
- Descriptif :

La médiation

On appelle médiation, le processus qui permet, lors d'un conflit, l'intervention de personnes extérieures au conflit pour dépasser le rapport de force et trouver une solution sans perdant ni gagnant.

Par les pairs

L'expression "par les pairs" signifie qu'il s'agit de jeunes du même âge ou un peu plus âgés ayant le même statut. Ces jeunes interviennent auprès de ceux qui se disputent, se bagarrent et sont victimes de violence afin de leur proposer leur aide pour trouver une solution négociée.

La médiation par les pairs se caractérise comme une médiation par les jeunes, pour les jeunes, avec les jeunes et entre les jeunes.

2. Instance Régionale d'éducation et de Promotion de la Santé (IREPS)

- Site internet (Pays de la Loire) : <http://www.irepspdl.org>
- Établissement concerné/année de mise en oeuvre : tous (séances outils)
- Personne ressource en cas de besoin : Nathalie Leray, 84-100 rue du Miroir, 72100 Le Mans, 02 43 75 06 10

3. Improvisation théâtrale : Action de prévention pour la lutte contre le harcèlement avec la formatrice de **Telle Pêche, Telle Figue** (Adélie Truillet), une exposition avec le Conseil des jeunes au Service Jeunesse avec Mamadi Sangare, un atelier d'écriture avec l'Urban Music Tour pour déclamer des textes en slamant

- Sites internet : <http://www.tellepechetellefigue.fr/>, <http://www.lemans.fr/jeunesse/>

- Établissement concerné/année de mise en œuvre : **L'opération débute au lycée Bellevue à partir du mardi 20 mai 2014. L'exposition tournera par la suite au collège Les sources du Mans** . Cette opération à l'initiative du CJM va continuer ensuite au collège Tolstoï et au collège Costa Gavras en juin; puis au collège de l'Épine à la rentrée scolaire. **Elle se poursuivra la saison prochaine.** Le 3 mars elle sera au collège Alain-Fournier.
- Personne ressource en cas de besoin : Mamadi Sangare Service jeunesse du Mans: mamadi.sangare@ville-lemans.fr . 02.43.47.38.95 / 06 76 17 23 71 et Adélie Truillet 06.28.61.58.90.
- Descriptif : action de sensibilisation visant à une prise de conscience des élèves.

4. **Éric Verdier**

- **Site internet** : <http://www.lfsm.org/discriminations/>

Ligue française pour la santé mentale

- Établissement concerné/année de mise en oeuvre

Plusieurs CPE des collèges de la Sarthe ont pu profiter de la formation. 4 fois 2 jours de formation sur les phénomènes de violence et de boucs émissaires. (Collège Berthelot, la Madeleine, Le vieux colombier sur Le Mans et Collège Reverdy à Sablé-sur-Sarthe, Collège de Beaumont-sur-Sarthe, Collège de Coulaines, etc...).

- **Personne ressource en cas de besoin**

Personnels formés, CPE des collèges cités.

- **Descriptif**

Cette formation propose une réflexion autour des phénomènes de violence et de boucs émissaires. C'est une formation action, qui passe par l'expérimentation. Ainsi, les acteurs formés ont pu tester, par le biais d'exercices, des outils mettant en exergue les postures adoptées dans les groupes. Grâce à un schéma, Éric Verdier propose son éclairage sur les relations humaines et les mécanismes qui se mettent en place.

A la fin de la formation, chaque participant bénéficie d'un référentiel, composé à la fois d'apports théoriques et d'outils pratiques, réutilisables au sein de nos établissements.

5. **EPLUCHE :**

(seulement pour information, pas d'action en cours sur le Bassin sud dans le second degré, action en cours au collège de Mulsanne)

- Personne ressource en cas de besoin Omar Zanna, omar.zanna@univ-lemans.fr
- Descriptif : travail universitaire sur l'empathie, animation d'atelier dans des écoles et des collèges

Fiche n° 3 : Études de cas

Recensement des différentes réponses apportées par le CPE en prévention ou en réaction à une situation donnée

Cas N°1 : Collège Berthelot Le Mans

- Prévention dans les classes de 6° et 5° en partenariat avec l'assistante sociale, l'infirmière et les équipes mobiles de sécurité
- Travail autour de "potes et despotes" et de net écoute.
- 2 heures par classe en ½ groupe

Exemple:

Le professeur d'arts plastiques veint me trouver après son heure de cours avec les 5°. P. Elise, qui est dans cette classe a attendu que tous les autres élèves soient sortis pour lui confier que depuis un certain temps, Simon l'embête régulièrement, qu'il lui fait des pichnettes, lui jette des bouts de gomme et a des propos désagréables. Elise culpabilise car elle se dit que si elle avait stoppé Simon ou su lui dire stop, la situation n'en serait pas là. Elle veut bien que l'on appelle ses parents car elle ne sait pas comment aborder la situation avec eux.

Réponse donnée (en référence à la formation E. Verdier):

La famille a été prévenue immédiatement pour que la parole puisse se délier dans le cadre familial. La maman a été satisfaite de la prise en compte du malaise de fille.

Un mail a été envoyé à tous les enseignants pour qu'ils soient informés et vigilants quant à la situation et leur demandant de faire un retour au professeur principal où la CPE en cas de constat d'événements suspects.

Elise a été reçue par la CPE pour lui expliquer ce qui avait été fait et que chacun de ses professeurs seraient vigilants quand elle est en cours et qu'en cas de récurrence de l'élève "agresseur", la CPE serait alertée et que l'élève en question serait reçu et puni.

L'élève harceleur n'a pas été reçu ...pour l'instant...

Explications:

D'après le modèle des postures proposé par E. Verdier, la première partie du travail est à faire auprès du bouc émissaire (celui qui reçoit et qui crée de la violence de part sa différence...). L'idée est d'accompagner celui-ci pour qu'il puisse sortir de la peur et de ce qu'Eric Verdier appelle le triangle de l'abus (pervers-normopathe-bouc émissaire). L'accompagner en créant ou en l'aidant à créer des alliances, lui montrer que la situation qu'il vit est inacceptable, qu'il ne mérite pas cela et que la situation est considérée. Il est aussi primordial de le réconforter et le rassurer sur le fait qu'il a en lui des ressources pour surmonter cette situation et qu'il doit avoir confiance.

Lorsque la posture "Rebelle" (4ème posture du modèle) intervient pour mettre le grain de sable dans l'engrenage, il ne peut pas "s'attaquer" directement à l'élève qui se trouve dans la posture perverse, risquant de ce fait de **renforcer** la posture et de lui donner ainsi davantage de pouvoir et de force.

Les postures évoquées ci-dessus ne sont bien que des postures (à la fois individuelles et de groupe) qui sont en perpétuel mouvement, chacun d'entre nous peut passer d'une posture à l'autre très rapidement.

Ainsi pour que l'élève "agresseur" soit puni et repris, il faut réussir à le faire passer de la posture perverse à celle de normopathe qui elle, est accessible à la loi.

Les mécanismes sont complexes. Cette formation, basée sur l'expérimentation des différentes postures permet de ressentir l'impact de certaines paroles et ce qui apporte un sentiment de réel mieux être pour la "victime".

En punissant directement l'élève agresseur nous avons parfois le sentiment d'avoir fait valoir la justice mais au final, l'élève victime n'a pas toujours le sentiment d'avoir été reconnu dans le préjudice vécu et peut avoir le sentiment que l'on ne s'est pas occupé de lui.

Pour plus d'explications ou un éclaircissement des postures, je reste disponible...

Cas N°2 : Collège Costa-gavras Le Mans

1°) Procédure “normale” de prise en charge d’un cas de harcèlement jusqu’en 2014-2015

La plupart du temps le cas est rapporté par des témoins directs ou par les parents de la victime, rarement par la victime elle-même, qui parfois nie les faits.

La victime est entendue et ses propos sont recueillis.

2 solutions d’approche peuvent alors être proposées à la famille et/ou à la victime

- une solution rapide avec enquêtes, recueil de témoignages puis convocation de l’agresseur. Cette solution a l’avantage de la rapidité. Les souffrances de la victime sont prises en compte immédiatement et une remédiation est proposée. Toutefois, la victime et l’agresseur peuvent tous deux nier les faits, respectivement par peur de l’agresseur (victime) et par mensonge ou mauvaise foi (agresseur).
- une solution sur un plus long terme où l’information est transmise à un maximum d’adultes. L’agresseur n’est pas mis au courant de l’accusation qui est portée contre lui. Il est demandé à tous la plus grande vigilance mais aussi une discrétion permettant de prendre l’agresseur sur le fait. En général, après concertation, les adultes se donnent une semaine d’observation. Si rien ne transparaît, la solution ne est appliquée. La victime doit ici supporter encore quelques temps les brimades et les insultes.

Lorsque les faits sont établis, une sanction est posée pour l’agresseur ; la victime et sa famille informées des mesures prises. Il est précisé qu’en cas de récurrence, la famille et la victime sont invitées à communiquer avec l’établissement. Dans tous les cas, les victimes sont informées de la possibilité de déposer plainte.

Parfois, cette procédure ne suffit pas car un véritable climat de harcèlement quotidien est mis en place dans une classe. Il faut alors agir plus largement :

- intervention en vie de classe par le CPE et/ou le professeur principal afin d’expliquer les phénomènes de discriminations et de bouc-émissaires
- intervention d’un intervenant extérieur permettant de mettre en place des saynètes jouées par les élèves eux-mêmes sur le ce thème (théâtre-forum...)
- mise en place de sanctions alternatives faisant intervenir le principe de la réparation

2°) Procédure mise en place à partir du printemps 2015 :

Suite à deux stages de formation sur l’année 2015 et après une intervention en conseil pédagogique, une nouvelle approche du problème du harcèlement est mise en place.

Même si elle est nécessaire et obligatoire, il apparaît qu'une approche ponctuelle, ciblée sur une classe, en réponse à un problème de harcèlement est peu efficace et de toute façon insuffisante sur le long terme. Les formateurs préconisent une approche globale, au niveau de l'établissement et en amont des problèmes.

Les objectifs à atteindre :

- une action de prévention systématique dès le début de l'année dans toutes les classes afin de faire comprendre aux élèves comment fonctionne un groupe.

Pour cela, le CPE intervient avec le professeur principal en Vie de classe et s'appuie sur le triangle des abus Éric Verdier (voir cas du collègue Berthelot dans ce dossier). A partir de deux vidéos ("[Monsieur Patate](#)" et "[Le rêve de Killian](#)"), le vocabulaire Éric Verdier peu accessible aux élèves est adapté grâce aux personnages "légumes" de la première vidéo. La classe prend ainsi conscience des différents rôles et postures dans un groupe classe : la(es) victime(s), le(s) harceleur(s), les témoins et le "rebelle" (ce dernier pouvant faire bouger le groupe).

- une prévention sur le long terme en utilisant différents outils à la disposition de l'établissement : intervention de l'infirmière scolaire sur le niveau 6ème au sujet de l'estime de soi, mise en place du système de la [médiation entre pairs](#) (voir la fiche n°2 de ce dossier), prévention par des intervenants extérieurs rendant actifs les élèves (théâtre forum, saynètes... dans le cadre du CESC), etc...
- un travail en profondeur sur le climat scolaire impliquant tous les personnels de l'établissement (voir la [fiche jointe](#) à ce dossier : "Une méthode : agir sur le harcèlement par le climat scolaire")
- une enquête de victimation afin d'établir un diagnostic du sentiment de violence et de stress vécu par les élèves et les professionnels
- une meilleure prise en compte du rôle des parents au sein de la communauté éducative en élaborant un véritable projet "Parentalité"

Cette méthode donne ses fruits sur le long terme et ne remet pas en cause le traitement individuel de chaque cas avec :

- prise en compte prioritaire de la victime
- sanction de l'agresseur
- communication avec les familles
- éventuellement communication avec la classe (en fonction de son degré de (non-) implication) en lien avec toutes les actions de prévention citées ci-dessus.

Cas N°3 : Collège Le Ronceray Le Mans

Constat :

Il faut admettre un état de fait, de nombreuses situations de harcèlement ne sont pas repérées. Nous essayons (avec l'équipe d'assistants d'éducation principalement) de prendre le temps de nous attacher aux "signaux faibles" décrits dans l'annexe 1

Exemple:

Un élève se fait insulter de "PD". Il est en 6° et vient me voir en tant que CPE très tôt dans l'année scolaire. Il ne supporte plus de se faire insulter de la sorte sachant que ça dure depuis le début de l'école primaire et qu'il n'en a jamais parlé.

Repérages:

Dans ce cas, Maurice (prénom de substitution) est venu m'en parler directement, le repérage a donc été facilité par le jeune lui-même.

Soulignons que l'élève avait déjà retenu mon attention et celles des AED par sa singularité. En effet, au risque de paraître stigmatisant, il faut reconnaître que Maurice se distingue des autres garçons du collège par sa façon de s'habiller, sa communication non-verbale ou encore par son naturel à s'intégrer plus facilement dans un groupe de pairs de filles.

Si ses attitudes ne me choquent pas en tant que CPE, je pense qu'il faut être lucide sur le fait qu'une telle singularité peut ne pas être acceptée facilement par les autres élèves.

Analyse et traitement de la situation:

J'ai donc reçu Maurice en entretien. S'il s'est montré dans un premier temps ouvert à l'échange, il a mis en place des stratégies de communication de sorte à aborder le problème d'une manière "intellectuelle". Tout en tenant à souligner qu'il n'était pas homosexuel, son discours était presque moralisateur en expliquant qu'il n'était pas normal que l'on juge les personnes sur leur orientation sexuelle... Bref, Maurice donnait l'impression par ce biais de vouloir éviter d'aborder le fond de la question.

Mon travail a été d'axer l'entretien sur son ressenti et de l'aider à exprimer ses émotions voire ses difficultés. Peu à peu, Maurice s'est plus ouvert et a reconnu mettre en place des stratégies pour se faire moins repérer, insulter. Par exemple, il a expliqué choisir les couleurs différemment et même porter des habits de couleurs "neutres" afin d'éviter tout commentaire des autres.

Mon objectif était dans l'entretien de lui montrer qu'il n'était pas simple d'assumer sa singularité et qu'il y avait différentes possibilités de le faire. L'une d'entre elles est de se "couler dans le moule" comme il l'a lui-même fait. Je lui ai parlé d'une autre possibilité qui est celle de s'appuyer sur son groupe de pairs. En effet, son groupe d'amis peut être plus diversifié et il a sans doute intérêt à s'ouvrir plus aux garçons qu'il ne faisait jusqu'alors.

Les trois élèves l'importunant le plus ont été reçus en sa présence. Mon rôle a été d'aider Maurice à dire clairement à ces élèves ce qu'il n'accepterait plus de leur part. Le type d'entretien "gagnant-gagnant" a convenu à tous. Pour Maurice, cela a été l'occasion de mettre fin à cette situation, pour les autres élèves cela a été l'occasion d'arrêter de tels agissements sans nécessairement avoir de punition. Leurs parents ont néanmoins été prévenus.

J'ai informé la famille de Maurice la situation et même s'il est délicat d'aborder le problème, la famille a été très soulagée et rassurée que l'on prenne en compte le mal-être de leur fils qu'ils découvriraient alors bien qu'il existe depuis de longues années. Avant de les appeler, l'élève en a été bien entendu averti. Cela s'est fait avec son "accord".

Depuis, Maurice vit mieux au collège. Il ne se plaint plus des autres. Son cercle d'amis est plus diversifié. Par contre, depuis, il a été reçu dans mon bureau pour avoir insulté un des élèves de sa classe sous prétexte qu'il serait bizarre. Maurice a été prévenu qu'il serait puni si le problème devait continuer, ses parents ont été prévenus de la situation et se sont montrés très coopératifs au téléphone. Il a été ici important de réagir très vite afin que Maurice ne change pas de postures ainsi comme expliqué dans le cas 1. Evidemment, pour qu'il sorte de sa posture de "bouc émissaire", nous l'avons pas incité à adopter une "posture perverse". J'ai alors pris le temps de lui expliquer cela individuellement avec d'autres mots afin qu'il s'assume toujours autant sans pour autant porter préjudice à autrui.

Cas N° 4 : Collège Les Sources Le Mans

Constat:

Dans le cas de harcèlement rencontré au collège, l'information communiquée au principal, à la CPE, ou à l'infirmière s'est fait : soit par les parents (qui appellent la vie scolaire ou le Principal), soit par l'équipe éducative (enseignants, assistants d'éducation , personnel de restauration ...), soit par d'autres élèves témoins ; et plus rarement par la victime .

Traitement de l'information:

L'information est d'abord vérifiée pour récupérer des éléments nouveaux; ou juste avoir confirmation de la situation avérée de harcèlement.

Les éventuels témoins sont reçus en entretien par la CPE: certains font un témoignage écrit ; puis c'est l'élève victime qui est reçue pour confirmer les faits (ou les nier).Enfin le ou les élèves agresseurs sont reçus également pour donner leur version des faits.

Ensuite ce sont les parents de la victime qui sont contactés, en indiquant la possibilité de porter plainte (ce qui est rarement suivi), puis les parents de ou des agresseurs pour les prévenir d'une sanction éventuelle, mais avant tout pour communiquer et mettre fin à cette situation.

Enfin ce sont les membres de l'équipe pédagogique qui sont informés à leur tour; soit pour prévenir toute récurrence, soit pour avoir la plus grande vigilance lorsqu'il ne s'agit que de suspicion de harcèlement.

La situation de harcèlement semble disparaître quand l'agresseur perçoit que toute l'équipe éducative est mobilisée.

Exemple:

Un assistant d'éducation remarque des rires étouffés en permanence, et en s'approchant de la table concernée découvre qu'un élève lit une page de bande dessinée manuscrite. Comme les rires persistent, il regarde les dessins et découvre qu'elle met en scène un "héros " ridiculisé, qu'il reconnaît immédiatement être un autre élève de la classe de 6ème. Il confisque la page et informe la CPE qui reçoit aussitôt l'élève concerné; qui lui avoue que c'est un copain qui fait chaque semaine des dessins sur un camarade de classe, et qu'il montre ses "œuvres" soit le vendredi en permanence; soit dans le bus scolaire du soir aux autres élèves.

L'auteur des dessins est reçu à son tour en entretien. Il avoue qu'il connaît la victime depuis la maternelle et qu'il la déteste parce qu'elle lui semble " bizarre", mais avoue être lui même "psy" selon ses propos , et il minimise les faits.

La victime est reçue à son tour en entretien mais reste en revanche évasive sur les faits .

Réponse apportée:

La CPE a rappelé à l'élève victime l'importance de briser la loi du silence et la gravité de la passivité des élèves témoins.

Les deux familles ont été prévenues.

Il n'y a pas eu de sanction dans ce cas précis, face au grand mal être et aux problèmes psychologiques de l'élève agresseur. Cependant, il lui a été demandé de faire des excuses écrites et de réfléchir sur une éventuelle inversion des rôles. Ensuite la famille a souhaité l'inscrire en établissement privé au retour des vacances de Noël.

Les enseignants de la classe ont été informés.

Profitant d'une absence prévue de l'élève victime, une intervention sur une heure de cours avec le professeur principal a été organisée en présence de la CPE et de l'infirmière.

A partir de 2 vidéos outils de sensibilisation, dont le petit film: les injures (téléchargé depuis le site : <http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/centre-de-ressources/outils-pedagogiques>) les adultes ont organisé un débat dans la classe pour faire prendre conscience du poids de la majorité silencieuse. Cette réflexion a ensuite été reprise également par le professeur d'histoire géographie.

Actions de prévention :

Pour une implication plus large des élèves, une exposition sur le thème du harcèlement, réalisée par la quarantaine de jeunes du Conseil des Jeunes du Mans a été présentée pendant 2 semaines dans le hall du collège en 2014.

Pour clôturer cette action de prévention il y a eu un temps fort. (cf fiche n°2 § 3).

Une dizaine d'élèves volontaires de 3ème se sont exercés au théâtre d'improvisation avec Adélie Truillet de la compagnie " telle pêche telle figue "; ils ont fait ensuite une restitution "théâtrale" devant des camarades de 6ème; en mettant en scène des situations de harcèlement pour les faire réagir et ouvrir le débat. Des élus du CJM lycéens et anciens élèves du collège sont venus pour apporter également leur témoignage, accompagnés de 2 intervenants de l'atelier Urban Music Tour qui ont déclamé des textes en slamant pour sensibiliser l'auditoire.

Depuis septembre 2014, suite à la convention signée entre la Ville du Mans et l'Inspection Académique, le service jeunesse de la ville permet la prise en charge d'un élève, lors d'une exclusion temporaire de l'établissement.

Dans le cas de violence avérée, une réponse adéquate est apportée quant à la mesure de réparation et de responsabilisation attendue.

Elle peut donc s'envisager pour une situation de harcèlement, en complément du travail opéré dans le collège.

Fiche n° 4 : fiche action

Outils pratiques :

Le mur des insultes.

Durée: 2H

(Classe entière)

Objectif: permettre à un groupe quel qu'il soit, de prendre conscience de l'impact et de la violence de ce qui est vécu comme une insulte (pas besoin que cela soit une grossièreté, par exemple: calculatrice à un camarade qui a de l'acné, ...)

Cet exercice est difficile et nécessite d'avoir au moins deux animateurs. Les émotions soulevées sont fortes, les participants sont amenés à se livrer. Il permet néanmoins aux membres d'un groupe de mieux se connaître et de prendre conscience de la portée des insultes.

La grille des "signaux faibles" utile pour le repérage d'une situation:

Le document est accessible (sous forme de grille) sur le site:

<http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/centre-de-ressources/outils-pedagogiques/>

Grille des « signaux faibles » pour mieux reconnaître les situations de harcèlement
Juin 2015

Comment mieux identifier une situation de harcèlement ?

Le harcèlement se caractérise par des violences répétées parfois peu visibles aux yeux des adultes, parce qu'elles se déroulent dans des lieux où ils sont peu ou moins présents (par exemple les coins de la cour, les couloirs, la cantine, etc.), parce qu'elles sont cachées (jets d'objets dans le dos des professeurs, insultes dites à voix basses, coups donnés en l'absence de témoins, par exemple), s'exercent de manière discrètes ou parce qu'elles semblent minimales. Les auteurs banalisent souvent ces violences en les identifiant à un jeu (« c'était juste pour rire »). La victime rencontre des difficultés à faire part de ce qu'elle subit, parce qu'elle ne l'identifie pas forcément au premier abord comme de la violence, parce qu'elle a honte, qu'elle a peur d'aggraver la situation, qu'elle craint la maladresse des adultes etc.

Face à des situations de harcèlement présumées ou à des enfants perçus comme isolés, les adultes – enseignant.e.s, professionnel.le.s, parents - sont parfois désemparés : comment savoir s'il s'agit de harcèlement ? Comment se rendre compte de la situation réelle de l'enfant ? Entre l'analyse des élèves, des familles, des adultes de l'établissement, il est parfois nécessaire d'objectiver la situation. La grille proposée ci-après, recensant les « signaux faibles » que l'on

peut observer dans les situations de harcèlement, permet de rassembler l'ensemble de la communauté éducative et de répartir les différents « postes d'observation » de l'enfant, afin de mieux appréhender ce qu'il vit.

Les signaux mis en avant dans le document suivant n'ont pas besoin d'être tous réunis pour que le harcèlement soit constitué. De même, certains signaux peuvent renvoyer à d'autres types de violences. Dans tous les cas, l'école, en collaboration étroite avec les familles, doit trouver des solutions éducatives adaptées pour que chaque élève puisse être en sécurité à l'école. Il relève des missions des professionnels de l'éducation de « contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires... », selon l'arrêté du 1er juillet 2013 (référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation).

« Contribuer » signifie que l'école ne peut résoudre seule la question du harcèlement ou des violences. Sa fonction doit rester éducative. Les parents des enfants auteurs, victimes ou témoins doivent être acteurs, tout comme les élèves, de la résolution de la situation faute de quoi, celle-ci risque de se poursuivre ou s'aggraver. L'école doit donc savoir orienter quand cela est nécessaire.

Le harcèlement moral est un délit (article 222-33-2-2 du code pénal). Les familles ou représentants légaux peuvent donc déposer plainte, il reviendra ensuite à la justice de traiter cette plainte. Une action en justice ne suffira pas à mettre fin au harcèlement, elle ne justifie pas non plus l'arrêt des mesures en cours dans l'école ou l'EPLE. L'école doit contribuer à la résolution de la situation notamment par la mise en place d'un plan de prévention obligatoire (école: article D 441-2 du CE et EPLE article R 421-20). Indépendamment de l'action judiciaire, et sans attendre les suites qui seront données à la plainte, l'Ecole doit donc prendre les mesures nécessaires pour mettre fin au harcèlement.

Comment utiliser cette grille de signaux faibles ?

Pris isolément, les faits repérés peuvent ne pas interpeller les adultes en raison de leur banalité, par exemple. Cette grille peut donc servir quand un professionnel est confronté à des doutes sur une situation de harcèlement. Il est probable que l'enfant victime, par peur ou honte bien souvent, refuse de dire, parfois de comprendre, qu'il est victime de harcèlement. On sait en effet que les élèves ont tendance à sous-estimer les faits dont ils sont victimes. Il revient donc aux adultes – équipe éducative, personnel du périscolaire, agents techniques, famille, etc. – de croiser leurs regards, afin de mieux observer les différentes situations dans lesquelles se trouve l'enfant et son comportement. Cette grille peut être utilisée pendant quelques jours ou sur une période donnée, afin d'observer les élèves pour déterminer, de manière conjointe, s'il y a harcèlement ou violence.

La grille peut également servir lors de rendez-vous avec les parents de l'enfant victime ou de l'enfant auteur pour les rendre acteurs de la résolution, soit en examinant avec eux sur les signaux repérés à la maison et à l'école pour mettre en place une évaluation et des solutions, soit en faisant prendre conscience aux parents des élèves présumés auteurs des faits reprochés.

La grille peut aussi servir dans les entretiens avec les élèves victimes, auteurs et témoins pour objectiver les faits.

Les cases peuvent être cochées ou la fréquence peut être notifiée à l'aide de bâtons qui renvoient à la notion de répétition, caractéristique essentielle du harcèlement. S'il n'y a pas répétition mais des violences évidentes, l'Ecole doit aussi réagir.

Des lignes peuvent être ajoutées, la liste n'étant pas exhaustive. Si tous les éléments présents ne sont pas cochés, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de harcèlement, il faut envisager cette grille simplement comme une aide pour appréhender la situation et pour penser de manière collective.

Il peut être intéressant de noter, en marge de la grille, les propos entendus, par exemple, permettant de comprendre le « motif » retenu par les auteurs du harcèlement et toute information permettant d'apporter les précisions utiles à la compréhension de la situation.

Au collège/Au lycée

Dans la cour/dans les sanitaires

Elève isolé

Elève moqué et ou insulté (surnom...)

Elève agressé physiquement : « croche-pied », tape sur la tête, cheveux tirés, pincements, coups, crachats...

Elève qui garde son cartable/sac avec lui (par peur de se le faire voler ou fouiller)

Elève dont le casier a été dégradé ou « forcé » plusieurs fois

Elève qui passe fréquemment devant les locaux de la vie scolaire

Elève qui est souvent aux sanitaires pendant les pauses (pour s'y « cacher »)

Elève qui n'ose pas se rendre aux sanitaires (par peur)

Elève enfermé dans les sanitaires par d'autres élèves

Elève qui se fait regarder voire filmer dans les toilettes à son insu

Elève qui se fait filmer, photographier à son insu et dont l'image est ensuite diffusée, sur internet/les réseaux sociaux

Elève qui subit un déshabillage, des caresses ou des baisers forcés

Elève qui va souvent à l'infirmerie pendant les pauses

Elève qui va toujours au CDI pendant les pauses, pour être « à l'abri »

Elève qui est au coeur de conflits dont il sort « perdant »

A la restauration

Elève qui mange seul

Elève qui se fait « doubler » dans la file d'attente systématiquement

Elève à côté de qui d'autres élèves déjeunent sans lui parler ou qui se lèvent quand il arrive

Elève qui se fait voler son dessert, son pain systématiquement

Elève qui reçoit des projectiles, de l'eau renversée sur son plateau

Elève qui se fait bousculer avec son plateau

Elève qui va toujours au CDI pendant la pause méridienne, pour être « à l'abri »

Dans la classe

Personne ne veut faire d'activité en groupe avec cet élève

Choisi en dernier pour les activités de groupe

Elève moqué et ou insulté (surnom...)
Nervosité importante en expression orale
Moqueries/murmures quand l'élève participe ou au moment des rendus de copies/cahiers
Affaires scolaires dégradées
Absence de stylos, cahiers que l'élève dit avoir perdus
Réactions violentes inhabituelles/ Réactions inappropriées
Chute des résultats scolaires
Refus de participer en classe
Jet de boulettes de papier, de petits matériels (capuchon, stylos, encre...)
Elève qui se fait « racketter » son travail
Elève qui refuse fréquemment de venir au tableau
Auto-exclusion de cours : l'élève sort de classe sans raison apparente, se comporte de manière à se faire exclure

Dans les couloirs

Elève moqué et ou insulté (surnom...)
Elève agressé physiquement : « croche-pied », tape sur la tête, cheveux tirés, pincements, coups, crachats...
Elève enfermé dans les salles de classe
Elève chahuté dans les rangs
Elève dont on vole les affaires entre deux cours

AU CDI

Fréquente le CDI pendant les pauses (dont méridiennes)
Elève toujours présent par besoin de sécurité
Personne ne veut faire d'activité en groupe avec cet élève
Elève qui ne rend pas les livres empruntés à plusieurs reprises ou qui les rend dégradés

En EPS

Elève avec qui personne ne veut faire équipe ou qui est choisi systématiquement en dernier
Elève qui est moqué quand il a une difficulté dans une activité
Elève qui est angoissé au moment de se rendre aux vestiaires
Elève à qui les affaires de sport sont volées, cachées, dégradées
Elève que les autres « visent » avec un ballon par exemple pendant un sport collectif
Sorties, voyages scolaires, internats
Elève moqué et ou insulté (surnom...)
Elève agressé physiquement : « croche-pied », tape sur la tête, cheveux tirés, pincements, coups, crachats...
Elève à côté de qui personne ne veut s'asseoir dans les transports
Elève qui est isolé pendant les différents repas, les visites, les veillées...

Elève qui a des difficultés à être à l'aise avec le groupe
Elève qui se fait voler ses affaires de douche
Lit défait, sali, matelas volé
Elève avec qui personne ne veut partager la chambre
Elève qui se fait voler, dégrader ses effets personnels
Elève qui se fait regarder voire filmer dans les toilettes
Elève qui se fait filmer, photographier à son insu et dont les images sont diffusées (internet, réseaux sociaux)
Elève qui subit un déshabillage, des caresses ou des baisers forcés
Elève angoissé lorsqu'il se connecte à internet et aux réseaux sociaux
Elève recevant de nombreux messages (sms, emails), provoquant le cas échéant une réaction émotionnelle chez lui

A la maison

Nervosité
Troubles du sommeil
Troubles du comportement alimentaire
Maux de ventre/de tête
Fatigue, ralentissement ou difficulté à effectuer des activités quotidiennes, manque d'énergie
Dévalorisation de soi
Menace de se blesser ou de blesser les autres
Anxiété, inquiétudes
Tristesse, absence de joie de vivre ou difficulté à éprouver du plaisir
Peur ou refus d'aller au collège/au lycée
Angoisse à la réception de SMS ou lors de la consultation de réseaux sociaux
Réception d'appels téléphoniques désagréables ou inquiétants
Fréquentation assidue des réseaux sociaux ou retrait total, associé à un mal-être
Agressivité, irritabilité, colère
Repli sur soi, isolement, retrait par rapport à la vie familiale
Baisse des résultats scolaires, difficultés à se concentrer
Affaires perdues, abimées, dégradées
Augmentation de la demande d'argent de poche ou disparition d'argent ou d'objet à la maison (racket)
Emprunte des chemins détournés pour se rendre au collège/au lycée, rate souvent le bus
Bleus/marques de coups/griffures
Conduites auto-mutilatoires (le jeune se taillade le bras, se griffe, se blesse)
Tentatives de suicide
Conduites à risques ou addictives